

# HAÏTI, UNE NATION ÉBRANLÉE

**Pour une reconstruction  
fondée sur les droits humains  
et incluant le peuple haïtien**

Article premier : Tous les êtres humains naissent libres

et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. Article 2 : Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou

soumis à une limitation quelconque





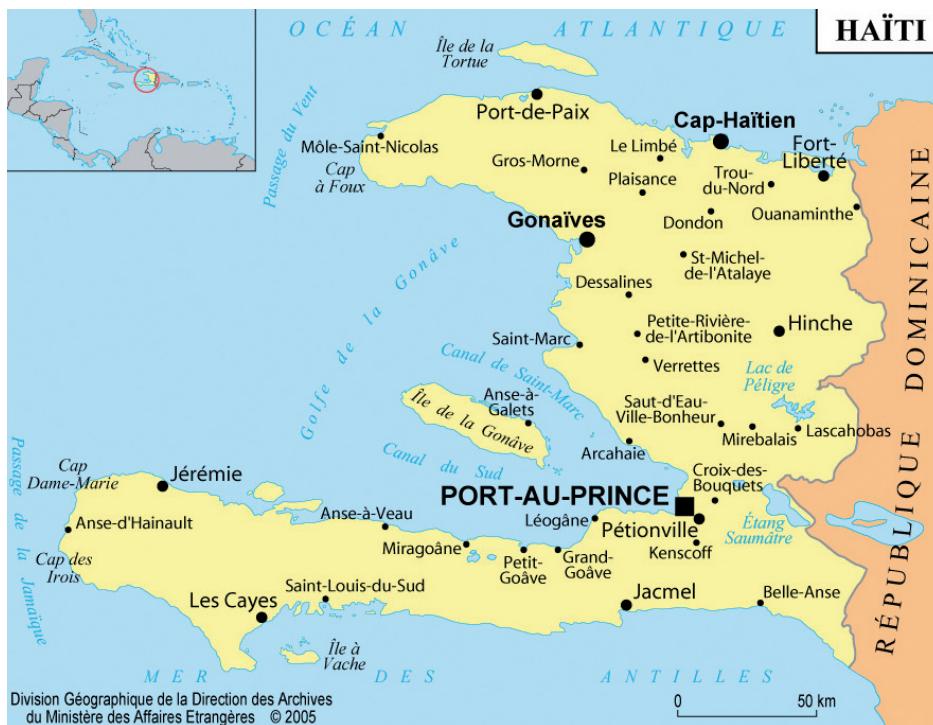
Avant-propos -----	4
Introduction-----	5
1. Contexte général -----	7
1.1 Une catastrophe humanitaire sans précédent-----	7
1.2 La responsabilité de protéger assumée par la communauté internationale face à des autorités nationales absentes -----	8
1.3 Un horizon politique incertain -----	10
2. Les constats de la mission -----	12
2.1 Une urgence qui n'est pas terminée -----	12
2.2 De nouvelles urgences qui menacent avec l'arrivée de la saison cyclonique-----	13
2.3 Des conditions de vie indignes dans les camps -----	14
2.4 Des signes d'espoir -----	17
3. Des droits humains à protéger dans l'urgence et à garantir dans la reconstruction -----	18
3.1 Dans le contexte de l'aide d'urgence-----	18
3.2 Dans la perspective de la reconstruction et du développement-----	18
3.3 Les défis du Plan de reconstruction -----	19
Conclusion-----	22
Recommandations pour garantir le respect des droits humains -----	23
1 Dans le contexte de l'aide d'urgence -----	23
2 Dans la perspective de la reconstruction et du développement -----	24
Annexes -----	28
Programme du séminaire FIDH -----	28
Liste des participants-----	29

# Avant-propos

La mission est profondément impressionnée par l'incroyable dignité et la remarquable « résilience » du peuple haïtien dans cette épreuve, malgré le traumatisme causé par les dizaines de milliers de morts et des destructions sans nom qui ont ébranlé la nation entière. Elle salue l'extraordinaire mobilisation de solidarité qui s'est exprimée tant au niveau national qu'au niveau international, et l'engagement des très nombreux acteurs qui tentent de répondre sur place à ce drame exceptionnel.

La FIDH présente une nouvelle fois ses plus sincères condoléances et rend hommage aux militants, membres de la famille et amis du secteur des droits humains qui ont péri dans cette catastrophe, avec une pensée particulière pour Mme Yvrose SAINT-JEAN, directrice exécutive du Comité des Avocats pour le Respect des Libertés Individuelles (CARLI).

## Présentation générale d'Haïti



Haïti est un État situé dans la partie ouest de l'île d'Haïti (ou île d'Hispaniola) qu'il partage avec la République dominicaine (partie est). C'est la seconde plus grande île des Grandes Antilles après Cuba. Le pays occupe 36 % de la surface de l'île, soit 27 750 km<sup>2</sup>.

Haïti est dirigée par un président de la République élu pour une période de 5 ans. Le président ne peut remplir que 2 mandats et ceux-ci, non consécutifs. Le président actuel, René Préval, avait été réélu en 2006.

Il existe un Parlement bicaméral et un gouvernement dirigé par un Premier ministre. Le pays est divisé en 10 départements<sup>1</sup>, 137 communes, 565 sections communales. La capitale, Port-au-Prince, est de loin la ville la plus importante du pays, avec près de 3 millions d'habitants sur un total de 9,8 millions<sup>2</sup>.

1. Le Centre, le Nord, le Nord-Est, le Nord-Ouest, l'Artibonite, les Nippes, l'Ouest, le Sud, le Sud-Est et la Grande-Anse. Chaque département est dirigé par un délégué nommé par le gouvernement.

2. Statistiques 2008 des Nations unies : [http://www.unicef.org/infobycountry/haiti\\_statistics.html](http://www.unicef.org/infobycountry/haiti_statistics.html).

# Introduction

Le 12 janvier 2010, les 35 secondes pendant lesquelles la terre s'est soulevée dans diverses régions du pays, notamment à Port-au-Prince, Léogane, Petit-Goâve, Grand-Goâve et Jacmel, et les répliques qui ont suivi, ont non seulement provoqué une catastrophe humanitaire sans précédent mais ont aussi ébranlé les fondements mêmes de la nation haïtienne.

Deux mois après le tremblement de terre, alors que la phase d'urgence n'est pas encore terminée mais que s'élaborent déjà des plans de reconstruction du pays et de l'État, les trois organisations haïtiennes membres de la FIDH en Haïti, le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), le Centre œcuménique des Droits Humains (CEDH) et le Comité des Avocats pour le Respect des Libertés Individuelles (CARLI), ont sollicité l'envoi d'une mission internationale sur place, autour de trois objectifs :

- exprimer une solidarité active avec le peuple haïtien, et en particulier avec le secteur de défense des droits humains ;
- se rendre dans des zones sinistrées, écouter des acteurs nationaux et internationaux et formuler des observations et recommandations concernant l'impact sur les droits humains de la gestion des réponses apportées jusqu'à présent ; et
- accompagner les organisations nationales des droits humains dans leurs réflexions et propositions concernant la « refondation » d'Haïti sur des bases démocratiques et dans le respect des droits fondamentaux.

Du 18 au 28 mars, une délégation de la FIDH composée de Geneviève Jacques, ancienne secrétaire générale de la CIMADE (Centre œcuménique d'Entraide, France), et de Benoît Van der Meerschen, président de la Ligue Belge Francophone des Droits de l'Homme, s'est rendue en Haïti où elle a rencontré un grand nombre d'acteurs de premier plan, haïtiens et étrangers, et visité plus d'une dizaine de camps pour personnes sinistrées, notamment dans la région de Port-au-Prince et sur la zone côtière proche de l'épicentre du séisme.

La mission a pu s'entretenir avec des représentants :

## 1. des autorités haïtiennes

Le président de la République, *René Préval* ; le ministre de l'Intérieur, *Paul Antoine Bien-Aimé* ; la ministre des Affaires étrangères, *Marie Michelle Rey* ; le ministre de la Justice, *Paul Denis* ; le directeur général de la Police Nationale d'Haïti, *Mario Andresol*.

## 2. de la communauté internationale

L'Ambassadeur de France, *Didier Le Bret* ; le responsable de la section des Droits de l'Homme de la Mission des Nations unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et coordonnateur du « Cluster Protection », *Elio Tamburi* ; le responsable de la section politique de la MINUSTAH, *John Brevan* ; le responsable de la section État de droit de la MINUSTAH, *Fernando Castañon Alvarez* ; la responsable de la communication du Bureau des Nations unies pour la Coordination des Affaires humanitaires (OCHA), *France Hurtubise* ; la responsable du Fonds de développement des Nations unies pour la femme (UNIFEM), *Kathy Mangonèse*, ainsi qu'un représentant du Programme alimentaire mondial (PAM).

### 3. du secteur des droits humains

Les chargés de mission ont également eu l'occasion de rencontrer de façon plus informelle diverses personnalités et responsables associatifs de la société haïtienne.

Enfin, un séminaire d'une journée, organisé à l'initiative de la FIDH, a rassemblé une quinzaine de représentants d'organisations haïtiennes du secteur des droits humains pour réfléchir autour de la question : « Haïti après le séisme : comment inclure les droits de l'Homme dans la reconstruction? ». Cette journée de discussion très riche a largement inspiré les commentaires et recommandations de la mission. (Voir le programme et les participants en annexe.)

La mission a également effectué des visites de camps de personnes sinistrées :

Elle s'est rendue dans six communes (Port-au-Prince, Delmas, Pétion-Ville, Petit-Goâve, Leogane et Cité Soleil) et a visité 11 camps et campements spontanés hébergeant des personnes sinistrées où elle s'est entretenue avec les membres des comités locaux d'organisation des camps :

- Place des Artistes et Place Dessalines sur le Champ de Mars à Port-au-Prince (environ 22 000 personnes) ;
- Club Golf de Pétion-Ville (environ 50 000 personnes), à Delmas et Pétion-Ville ;
- Centre Sportif de Dadadou à Delmas (environ 10 000 personnes) ;
- Fondation St Preux et Bobin à Peguyville/Pétion-Ville (campements de 2 000 et 4 000 personnes) ;
- Camps de Petite Guinée (800 personnes), Place Centrale (800 personnes) et Cité Gaston (près de 4 000 personnes) à Petit -Goâve ;
- Camp du Parc Gérard Christophe à Léogane (près de 5 000 personnes)

Enfin, la mission s'est rendue sur un site de relocalisation en phase de préparation situé sur l'ancienne piste d'aviation à la sortie nord de Port-au-Prince, près du bidonville dans la commune de Cité Soleil.

### Remerciements

La FIDH tient à exprimer sa profonde gratitude à ses 3 organisations membres, et tout particulièrement à l'équipe du RNDDH, qui ont remarquablement planifié, organisé et facilité les rencontres, les visites de terrain, le séminaire et les transports des chargés de mission, en dépit des difficultés logistiques considérables occasionnées par le chaos actuel.

Dans ce contexte marqué par l'urgence, la mission est particulièrement reconnaissante aux plus hautes autorités de l'État ainsi qu'aux responsables des agences des Nations unies pour leur disponibilité et la qualité des échanges qu'ils ont accordés à la mission de la FIDH.

La qualité des interlocuteurs, tout comme les visites de terrain, ont permis aux chargés de mission de mesurer l'ampleur et la complexité des défis auxquels doivent faire face les Haïtiens actuellement, du chef de l'État aux personnes sinistrées dans les camps, ainsi que les organisations internationales en charge de l'aide, pour gérer les urgences de la survie et préparer la reconstruction d'une « autre » Haïti.

# 1. Contexte général

## 1.1 Une catastrophe humanitaire sans précédent

L'état du quartier historique au centre de Port-au-Prince donne, deux mois après le séisme, une idée du cauchemar dans lequel est plongé Haïti : dans la zone située entre les ruines de la cathédrale et la rue des Miracles on ne voit que des tas de gravats, de ferrailles et de béton, des immeubles ravagés dangereux et irrécupérables ou des maisons complètement écrasées sur le sol qui ont été – ou sont encore – des tombeaux pour ceux qui s'y trouvaient le 12 janvier à 16h53. Rien n'a pu être encore dégagé, l'horreur du séisme est encore visible.

Si la magnitude de la secousse sismique, 7.3 sur l'échelle de Richter, n'est pas la plus importante que la région ait enregistrée (elle a été de 8.8 au Chili, un mois après), la catastrophe humanitaire qu'elle a provoquée semble, par contre, être la pire jamais connue de mémoire humaine.

Selon les estimations officielles de la Protection Civile haïtienne, 222 517 personnes auraient péri, mais beaucoup s'accordent à dire que les chiffres réels, qui ne seront probablement jamais connus étant donné que de nombreuses familles ont inhumé leurs morts elles-mêmes, se situent entre 250 et 300 000 morts. On estime, de plus, qu'environ 300 000 personnes ont été blessées, dont des milliers resteront handicapées. Selon l'OCHA, le nombre de personnes déplacées à la suite du tremblement de terre s'élèverait à 1,9 million<sup>3</sup> : environ 1,3 million de sinistrés hébergés dans des camps ou campements improvisés dans les zones affectées par le séisme, et plus de 600 000 autres qui auraient trouvé refuge en province.

Toutes les catégories sociales déplorent des morts, écrasés dans l'effondrement des maisons de quartiers populaires, des administrations, des écoles et des universités, des hôpitaux, des églises, des ministères, des tribunaux de justice, des magasins, de certains grands hôtels et du siège de la mission des Nations unies.

À ces pertes humaines incroyables se sont ajoutées des destructions inestimables de logements, de commerces, d'industries, etc. Les bâtiments les plus symboliques de l'autorité de l'État se sont effondrés : le Palais National, 13 des 15 ministères, le Parlement, le Palais de justice, etc., sans parler du symbole de l'écrasement de la cathédrale, et du siège de la MINUSTAH. Toutes les institutions du pays ont été touchées. Ce désastre sans précédent s'explique par différentes raisons :

Tout d'abord, l'épicentre du séisme, d'une faible profondeur, était situé très près de la capitale où vivaient près de 3 millions de personnes, d'où un impact maximum.



© RUDDH / FIDH

Quartier Bel Air  
en ruines

3. <http://www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900sid/LPAA-83CC4Y?OpenDocument&RSS20&RSS20=FS>

Ensuite, Haïti n'avait pas connu de tremblement de terre d'une telle ampleur depuis plus de deux siècles (le dernier grand tremblement de terre avait eu lieu à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, avant la création de la République d'Haïti, en 1804), c'est-à-dire que ce risque de catastrophe naturelle n'existe pas dans la mémoire collective et qu'aucune mesure de prévention ou de protection n'avait jamais été mise en place, malgré des alertes récentes formulées par des chercheurs sur les risques sismiques dans la région.

Enfin, le développement anarchique de l'urbanisme et de l'habitat dans la capitale au cours des dernières décennies, l'absence de règles et de normes de construction, sans même parler de normes antisismiques, avaient provoqué la multiplication de constructions précaires, « bricolées » avec des matériaux bon marché sur des terrains souvent dangereux ou impropre. Ce « laisser faire » absolu, cette obligation continue de débrouille et de survie ont ainsi donné naissance à une capitale surpeuplée, véritable monstre urbanistique, incapable de résister face au moindre déchaînement de la nature.

La soudaineté de l'événement, son caractère imprévu et inconnu, l'énormité des dégâts humains et matériels ont provoqué un traumatisme « inimaginable » dans la population, selon de nombreux témoignages recueillis par la délégation. Comment réaliser ce que signifie la mort de plus de 200 000 personnes, d'un coup ? Comment faire le deuil quand l'on sait que la majorité des cadavres ont été enterrés sans sépulture et sans identification dans des fosses communes hors de la ville, car il fallait faire vite pour des raisons de santé publique ?

Si les familles tentent de gérer leur douleur individuellement, le peuple haïtien n'a pas encore fait son deuil collectivement. Et pour les plus fragiles parmi les victimes directes du séisme (enfants devenus orphelins, personnes amputées et handicapées, vieillards se trouvant isolés et sans abris), les traumatismes sont encore plus graves.

## **1.2 La responsabilité de protéger assumée par la communauté internationale face à des autorités nationales absentes**

Comme le reconnaît le président lui-même, tout le monde, au sein de l'État haïtien, s'est avéré totalement dépassé par les événements et incapable d'assurer la protection de ses citoyens. « Nous étions aussi traumatisés que le peuple haïtien » a confié le président Préval aux délégués de la FIDH.

Durement touchés par des pertes humaines et par l'effondrement des sièges de leurs administrations, la Présidence, les ministères et la Police n'ont pas été en capacité de prendre la direction des opérations de sauvetage et de gestion de l'aide aux populations sinistrées. Ils n'ont malheureusement pas non plus offert à leur peuple une parole de réconfort. Il a été reporté maintes fois à la délégation que le silence, qui dure encore aujourd'hui, des plus hautes autorités de l'État et l'absence visible de leadership dans la conduite des opérations de protection et d'aide d'urgence ont été ressentis très négativement par la population qui s'est sentie, et se perçoit encore aujourd'hui, abandonnée à son sort.

Déjà faible avant le séisme du 12 janvier, l'État haïtien a été en grande partie dévitalisé et, deux mois après, aucune administration centrale ne semble encore fonctionnelle.

Devant cette défaillance de fait, les agences des Nations unies, les ONG et les militaires étrangers ont rapidement exercé la responsabilité de protéger les populations sinistrées en danger en occupant le terrain de l'aide humanitaire d'urgence.

Les images de la catastrophe, diffusées à travers le monde, ont provoqué un élan de solidarité internationale considérable. Des appels d'urgence ont permis à de nombreuses ONG humanitaires d'être opérationnelles rapidement. Les grandes agences humanitaires des Nations unies se sont installées sur un site proche de l'aéroport et ont tenté de se répartir les tâches en coordonnant des regroupements de compétences (ONG et Nations unies) en 12 « cluster » thématiques : agriculture, éducation, télécommunications, articles non alimentaires, relèvement rapide, hébergement d'urgence, alimentation, santé, logistique, nutrition, protection, eau-sanitation-hygiène, management des camps.

Des milliers de vies ont été sauvées par les équipes médicales ; de l'eau potable et des tonnes de nourriture ont été distribuées aux sinistrés ; des milliers de tentes ou de bâches en plastique ont été fournies, permettant la survie des populations dans la phase d'urgence.

Cependant, deux mois après, les failles et les faiblesses de cette gestion de l'aide humanitaire apparaissent. Elles se situent essentiellement dans les domaines de l'information du public concerné, de la coordination des actions, et surtout de la relation avec les organisations et les acteurs de la société civile haïtienne. Comme la mission a pu le constater en se rendant dans les camps, et comme on le verra plus loin, le manque de connaissance – ou l'absence de considération – de la spécificité de la réalité socio-culturelle haïtienne de la part d'experts internationaux, ne restant que quelques semaines pour certains, a engendré de nombreuses incompréhensions et frustrations dans la population.

Pour toutes ces raisons, le bilan que dressent les organisations de droits humains et autres personnalités de la société civile haïtienne sur l'action internationale durant ces deux premiers mois est assez critique et pointe en particulier :

- la gestion de la distribution de l'aide humanitaire : en plus du manque de communication et d'information sur la nature et les modalités des opérations de distribution, un grand nombre de camps épargnés dans toute la zone métropolitaine n'ont pas été intégrés dans les circuits de distribution ;
- le manque de coordination entre les différents acteurs internationaux et l'absence d'interaction avec les acteurs nationaux, voire l'exclusion de ces derniers notamment à cause de l'utilisation systématique de l'anglais comme langue de travail ;
- l'absence de cohérence dans les stratégies suivies par les différents acteurs dans la distribution de l'aide alimentaire, de l'eau ou des abris ;
- le peu d'attention manifesté au respect de la dignité des récipiendaires de l'aide ;
- l'éloignement physique des agences internationales des zones affectées (les bureaux sont concentrés à proximité de l'aéroport), qui se traduit parfois par un décalage entre les mesures prises et la réalité.

La présence, massive au début mais qui décroît aujourd'hui, de militaires venus de différents pays et en particulier de « marines » américains, avec la tâche de « sécuriser » les distributions et l'acheminement de l'aide humanitaire, n'a pas non plus été très bien perçue : le pays n'est pas en situation de conflit et comme nous le confiait un ministre : « ce n'est pas de militaires

dont nous avons besoin, mais de policiers pour assurer la sécurité publique ; ce n'est pas des tanks que nous voulons, mais des grues, des tracteurs et des motoculteurs ».

Selon de nombreux interlocuteurs haïtiens rencontrés par la mission, le rôle de la MINUSTAH, gravement touchée au niveau de ses cadres dirigeants, reste indispensable comme force d'appui à la Police Nationale d'Haïti et comme présence dissuasive contre le crime organisé. Toutefois, dans les circonstances exceptionnelles que connaît le pays, il est souhaité que son mandat puisse être réadapté aux besoins urgents du moment : la véritable mission de stabilisation d'Haïti devrait se concentrer sur la réponse aux problèmes sociaux et sur la reconstruction du pays, avec les droits humains au centre des préoccupations.

### 1.3 Un horizon politique incertain

L'année 2010 devait être une année cruciale sur le plan politique : des élections étaient prévues en février pour le renouvellement de la Chambre des Députés, dont le mandat arrivait à échéance le deuxième lundi du mois de janvier 2010, et pour le renouvellement d'un tiers du Sénat. Quant aux élections présidentielles, elles devraient se tenir à la fin de l'année pour permettre, selon la Constitution, l'installation d'un nouveau président de la République, le 7 février 2011.

La catastrophe a bouleversé l'ensemble de ces plans, et la plus grande incertitude règne pour le moment.

L'impossibilité d'organiser les élections prévues en février est lourde de conséquences. En effet, à partir du deuxième lundi de mai 2010, le Parlement ne sera plus opérant, faute de Chambre des Députés et en raison de la perte de deux tiers du Sénat, offrant ainsi à l'Exécutif la possibilité de gouverner sans aucun contrôle parlementaire.

Le climat politique, avant le séisme de janvier, était déjà marqué par des tensions internes importantes autour de la composition du très contesté Conseil Électoral Provisoire, qui allait organiser les élections pour la législature qui va plancher sur les propositions d'amendement constitutionnel. L'imbroglio politique est à son comble.

Pour certains interlocuteurs rencontrés par la mission, il n'est pas réaliste de prévoir des élections cette année, compte tenu de l'état de désorganisation du pays, des déplacements massifs de population, des nombreux décès et disparitions avec des incidences lourdes sur le registre électoral, et du coût d'une telle opération, à un moment où la priorité doit être de répondre aux urgences.

Pour d'autres, au contraire, il n'est pas acceptable de prolonger l'actuel Exécutif (ouvertement critiqué et souvent discrédité pour son incapacité à exercer un véritable leadership) au-delà de son mandat constitutionnel. Il en va de la crédibilité et de la légitimité des institutions de la République et, de surcroît, vu son histoire, Haïti a sans aucun doute besoin de respecter un rythme démocratique régulier.

Pour compliquer encore les données du problème, la conférence internationale des pays donateurs du 31 mars 2010 vient de mettre en place un mécanisme de transition qui ne tient pas compte de ces échéances électorales haïtiennes.

Une Commission Intérimaire pour la Reconstruction d’Haïti (CIRH) aura pour mandat d’assumer, pendant la première phase de 18 mois, la coordination de la mise en œuvre du Plan de reconstruction. Ce mécanisme de transition, réunissant représentants haïtiens et pays donateurs, doit être co-présidé par le Premier ministre haïtien et par l’envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies, Bill Clinton. Le président de la République haïtienne disposant du droit de veto, comment vont pouvoir se concilier les impératifs de la reconstruction et les compétitions électorales pendant cette période de 18 mois ?

Pour entériner cette décision, le gouvernement haïtien a fait adopter le 15 avril 2010 une loi qui s’inscrit dans le cadre de la « Loi d’urgence » consécutive au séisme du 12 janvier et qui confère toutes les responsabilités au pouvoir exécutif pendant une période de 18 mois (avril 2010 – décembre 2011). Des organisations haïtiennes du secteur des droits humains ont exprimé leurs inquiétudes devant « la légèreté déconcertante [avec laquelle] cette décision a été prise de dégager pour cette période des voies et moyens qui échappent à toute juridiction et à tout contrôle des instances institutionnelles haïtiennes ». Elles lancent en conséquence « un appel urgent pour la formation d’une plate-forme de vigilance et de plaidoyer incluant des associations de la société civile, les organes de presse et les instances internationales concernées pour que le peuple haïtien soit protégé par la réalité d’un État de droit »<sup>4</sup>.

Ces questions complexes devront pourtant aboutir rapidement à une solution afin d’éviter que des conflits d’ordre politique ne viennent freiner l’engagement de l’ensemble de la nation dans les efforts de redressement et de reconstruction.

De multiples propositions et initiatives en provenance des partis politiques et de la société civile circulent actuellement en Haïti, mais le chef de l’État ne semble pas vouloir se les approprier. Pire même, enferré dans une logique de « non-communication », le gouvernement haïtien ne consulte pas, ou à peine, les partis d’opposition, la société civile, et à l’heure de la rédaction de ce rapport, les conditions d’un consensus sur une formule assurant la stabilité institutionnelle et permettant à toutes les forces vives du pays de se concentrer pleinement sur les défis du post-séisme, ne sont clairement pas encore réunies. Mais le temps presse.

---

4. Centre œcuménique des Droits Humains, Commission Justice et Paix, et Haïti Solidarité Internationale, Communiqué de presse « Au nom de l’État de droit », 25 Avril 2010

# 2. Les constats de la mission

C'est une approche par les droits humains pris dans leur totalité qui a guidé les questions et les commentaires de la mission dans les rencontres et les visites de terrain qu'elle a effectuées. Les principaux constats tirés des propos et témoignages recueillis au cours de la mission et du séminaire se résument en quelques points :

## 2.1 Une urgence qui n'est pas terminée

Pour des centaines de milliers de familles ayant perdu logement, travail et sources de revenus dans le tremblement de terre, sans parler des pertes humaines, la survie dépend toujours des mesures d'urgence mises en place au lendemain du séisme : abris précaires, aide alimentaire, accès à de l'eau potable, soins gratuits.

Les difficultés considérables, mais aussi les lenteurs administratives, pour sortir ces personnes de la dépendance totale vis-à-vis de l'aide humanitaire et pour leur donner les moyens de reprendre un certain contrôle sur leur vie, font craindre que cette phase d'urgence ne se prolonge encore longtemps.

L'absence de communication de la part des autorités haïtiennes, comme de la part des opérateurs internationaux, ne fait que renforcer ce sentiment de dépendance et d'installation dans une précarité et une insécurité dégradantes.

L'OCHA envoie actuellement des équipes pour évaluer les besoins dans les sites connus et repérer les campements non identifiés, avec comme objectif de fournir pour le début du mois de mai des formes d'abris d'urgence aux quelques 1,3 million de personnes sinistrées dans la zone du séisme.

Cinq options sont envisagées et devraient, a-t-on assuré à la mission, être communiquées en créole aux populations dans les semaines qui viennent :

- rentrer chez soi quand les maisons n'ont été que faiblement endommagées, après expertise des bâtiments par des ingénieurs recrutés et formés par UN Habitat (la meilleure des solutions, à condition que les gens arrivent à vaincre leur peur) ;
- sortir des camps et installer des abris proches des anciens lieux d'habitation pour que les gens puissent commencer à reconstruire leur maison ;
- demeurer dans certains camps autorisés où les conditions sanitaires seraient améliorées (en fournissant des possibilités de douches et une latrine pour 10 habitants au lieu d'une latrine pour 100 habitants, comme c'est le cas en ce moment) ;
- être transférés vers de nouveaux sites viabilisés et sécurisés acquis ou réquisitionnés par le gouvernement dans la grande périphérie de la capitale. Cette option pourrait concerner environ 100 000 personnes pour les cinq grands sites actuellement identifiés ; et
- être relocalisés en province dans des régions à même de les accueillir.

Ces solutions d'hébergement restent encore dans le domaine du précaire pour un temps qui sera long. Dans tous les cas, elles ne devront être mises en œuvre qu'avec le consentement préalable, libre et éclairé des personnes concernées. Mais la sortie de la dépendance à l'aide humanitaire d'urgence des personnes sinistrées va dépendre essentiellement des politiques d'emploi, de relance des activités commerciales et de l'artisanat, ainsi que du développement de l'agriculture et du secteur rural.

## 2.2 De nouvelles urgences qui menacent avec l'arrivée de la saison cyclonique

Si le séisme n'était pas prévisible, les dommages provoqués par les pluies tropicales (avril-mai, et septembre à novembre) et les cyclones (qui se concentrent entre juin et octobre) sont une réalité bien connue en Haïti en année « normale »<sup>5</sup>. Leurs conséquences pourraient être extrêmement graves dans le contexte actuel. Les tentes non imperméables, les bâches en plastique qui s'en voleront au premier coup de vent, la surpopulation des camps font craindre le pire. D'autant plus que les canaux d'évacuation des eaux sont encombrés de débris de toutes sortes et risquent d'aggraver les inondations.

Selon les informations recueillies par la mission, les camps les plus exposés à des risques vitaux dans la capitale vont être évacués en priorité vers les nouveaux sites<sup>6</sup>. Mais, pour tous ceux qui vivent dans des campements improvisés, accrochés à flanc de ravins, ou dans des régions inondables sur la côte, notamment dans la région de Petit-Goâve, aucun plan d'évacuation ne semble être prévu. Les personnes concernées rencontrées n'en étaient, en tous cas, pas informées à la fin mars et vivaient dans l'anxiété de l'arrivée des pluies.

La mission s'est rendue sur l'emplacement d'un site en préparation, sur l'ancienne piste d'aviation au nord de Port-au-Prince, censé accueillir très bientôt les déplacés du Champ de Mars. C'est avec consternation que les chargés de mission ont constaté qu'il s'agissait d'un entassement de grandes tentes en toile posées sur des sortes de galets, dans un endroit désertique et désolé, situé entre l'aéroport et le quartier-bidonville de Cité Soleil.

Le jour de la visite, 535 tentes étaient installées, les unes contre les autres, prêtes à recevoir quelques 10000 personnes en provenance du camp du Champ de Mars, selon les explications fournies par un petit groupe de personnes se présentant comme des membres du « comité responsable du camp », choisis parmi des « leaders communautaires » des quartiers environnants et payés par la Direction de la Protection Civile (dépendant du ministère de l'Intérieur et des collectivités territoriales). Une petite enquête auprès d'un Comité du Champ de Mars a révélé qu'aucune information officielle



© RANDH / FIDH

*Le « nouvel » emplacement, sur l'ancienne piste aérienne*

5. En 2004, la tempête tropicale Jeanne a fait plus de 3000 morts. En 2008, 4 ouragans et/ou tempêtes tropicales, Fay, Gustave, Hanna et Ike, qui se sont abattus successivement sur Haïti, ont fait plus de 800 morts et des dizaines de personnes portées disparues.

6. « Tirons les gens des cloaques ! La priorité, c'est la pluie » a assuré aux chargés de mission de la FIDH le président de la République.

n'avait encore été donnée sur les relocalisations, et qu'en tout état de cause « personne ne veut du terrain d'aviation : trop dangereux, trop isolé ». De surcroît, aucune indication quant au laps de temps durant lequel les personnes déplacées devront rester dans cette zone n'a été fournie aux chargés de mission de la FIDH<sup>7</sup>.

Malgré les discours du président Préval et de plusieurs de ses ministres durant les entretiens avec la délégation de la FIDH sur la nécessité de ne « plus faire comme avant » à Port-au-Prince sur le plan urbanistique, on peut malheureusement craindre aujourd'hui que bon nombre des camps (déjà occupés ou de relocalisation) deviennent très rapidement de nouveaux bidonvilles de la capitale haïtienne.

### 2.3 Des conditions de vie indignes dans les camps

Immédiatement après le séisme et ses effets catastrophiques, les survivants ont occupé spontanément toutes les places, terrains de sport et autres espaces libres publics ou privés pour y installer des campements de fortune.

*« Le soir du 12 janvier on ne pouvait pas communiquer, il n'y avait pas d'information. Dans les quartiers, les survivants cherchaient un endroit pour s'abriter. Le premier réflexe, il faudrait trouver un espace vide, « plein air ». Tout le monde y arrivait et essayait de partager l'espace, en disant : « venez vous mettre de ce côté » ou « ce n'est pas bon de rester là ». Il y a des gens qui se rencontraient souvent, mais ils n'ont jamais eu le temps d'échanger, de parler longuement. Au Camp, ils vont trouver du temps pour communiquer, partager des informations qui arrivaient difficilement. »*

Témoignage d'une personne sinistrée, réfugiée dans le camp Notre Dame du Perpétuel Secours à Delmas 75

Deux mois après, on estime qu'il y aurait 460 camps de moyenne ou de grande taille dans la zone de Port-au-Prince, et peut-être un millier de petits regroupements de quelques dizaines d'abris chacun.



© FIDH / FIDH

Les premières mesures d'urgence entreprises par les agences et ONG humanitaires ont été de distribuer des tentes (moins de 150 000 selon le ministère de l'Intérieur, alors qu'il en faudrait 300 000) et des bâches en plastique, d'assurer des distributions de nourriture et d'eau, et progressivement d'installer des latrines.

Les différentes ONG humanitaires se seraient réparties les responsabilités de l'aide d'urgence mais les constats sur le terrain et les informations recueillies par la délégation font état d'un manque de coordination et d'une absence de cohérence dans les politiques

7. « Ce sera définitif mais évolutif », a confié le président de la République.

et stratégies mises en œuvre par les différents acteurs. D'où une très grande disparité entre les camps en matière d'accès à l'aide humanitaire et de gestion interne, qui a été confirmée aux chargés de mission de la FIDH par le président de la République : « les camps les plus accessibles sont les mieux servis ».

La mission a ainsi visité des camps (de plusieurs milliers de personnes pourtant) qui étaient totalement livrés à eux-mêmes, alors que d'autres bénéficiaient d'une présence et d'un encadrement évident des ONG et des organismes spécialisés des Nations unies.

Il convient de signaler que les autorités locales ont été largement absentes de toutes ces opérations, alors qu'elles devraient jouer un rôle majeur dans les circonstances actuelles. À cet égard, le manque de communication au sommet de l'État et de la part des instances de coordination de l'aide internationale se répercute dramatiquement à tous les niveaux de pouvoir, y compris au niveau local. Ce qui, en définitive, ne permet pas non plus aux pouvoirs locaux d'assumer leurs responsabilités.

À des degrés divers, mais dans tous les sites visités et ceux suivis par les ONG de défense des droits humains, les mêmes constantes reviennent :

- Une ***promiscuité*** insoutenable (surtout si elle devait se prolonger), avec des tentes et des abris qui se touchent et qui hébergent des familles de 10 à 15 personnes, sans aucune intimité possible, et les risques d'épidémie qui en découlent.
- Des abris d'une ***précarité*** extrême, le plus souvent « bricolés » à l'aide de tiges en bois recouvertes de bâches en plastique (données ou achetées). Dans certains sites inondables, comme le Champ de Mars, les pluies transforment le sol en cloaque très rapidement, obligeant les gens à rester debout la nuit quand l'eau monte par le sol ! Comme cela a été dit plus haut, aucun de ces abris ne résistera aux orages tropicaux ou à des cyclones.
- Une ***insécurité*** croissante causée par les conditions de promiscuité, et par l'absence quasi générale de forces de police à l'intérieur ou à proximité des camps. Le tout aggravé par le manque total d'éclairage la nuit. Dans deux grands camps visités, au Pétion-Ville Club (50 000 personnes) et Dadadou (10 000 personnes), la présence de la police haïtienne durant la nuit à l'intérieur du camp et de la MINUSTAH à l'extérieur, aurait permis de réduire sensiblement les actes de violence. Mais tel n'est pas le cas dans la très grande majorité des camps. Il est à noter que l'insécurité a également été aggravée par l'évasion de grands criminels qui étaient détenus dans le pénitencier de Port-au-Prince<sup>8</sup> au moment du séisme. Suite à ces évasions, les enlèvements ont repris dans le pays.
- Une très grande ***vulnérabilité***, dans ce contexte, des femmes et des enfants aux risques de violences, de viols et d'abus sexuels. Une vingtaine de cas de viols auraient été dénoncés jusqu'à présent, mais de l'avis général le nombre réel pourrait être supérieur. L'absence de lieux adéquats pour déposer plainte, la peur de représailles de la part d'individus qui vivent dans le même camp, le manque de confiance dans la justice aussi, expliquent les réticences

8. Parmi les 5 000 personnes environ qui étaient détenues, autour de 4 500 étaient en détention préventive, dont beaucoup innocentes. Néanmoins, les chefs de gang et les responsables de crimes graves (enlèvements, etc.) se sont tous échappés.

des femmes et filles victimes de violence à porter plainte. Les violences sexuelles contre les femmes étaient déjà un trait marquant de l'Haïti pré-séisme. Il est à craindre que le phénomène s'accentue.

- Une *insalubrité* préoccupante dans les camps. Un certain nombre de camps ou campements ne sont pas équipés sur le plan sanitaire (latrines, épuration des eaux, douches, etc.). Lorsque les équipements de base existent (latrines, par exemple), ils sont en nombre insuffisant (1 latrine pour 100 personnes en moyenne). Par ailleurs, le ramassage des ordures et la propreté des espaces communs sont laissés à l'initiative des habitants, dépourvus en général d'outils de nettoyage. Grâce aux campagnes de vaccination massives mises en place par la communauté internationale (ONU, ONG et militaires), aucune épidémie ne s'est encore déclenchée, mais avec l'arrivée des pluies, les risques de propagation des maladies dans ces conditions insalubres sont très sérieux.

- Une *absence de suivi spécifique pour les victimes les plus fragiles et les plus traumatisées* : enfants devenus orphelins sans protection familiale, personnes amputées ou blessées, personnes âgées seules. Si quelques initiatives isolées ont été signalées pour apporter à ces catégories de personnes une attention particulière afin qu'elles puissent avoir un accès prioritaire aux distributions alimentaires, aux soins et à un accompagnement psychologique, dans la très grande majorité des cas elles dépendent uniquement de l'entraide des habitants du camp pour leur survie. Aucune politique ou plan d'action d'envergure ne semble être mise en place.

- Enfin, une très *grande incohérence et inéquité dans la distribution de l'aide alimentaire*. Pour cette tâche, confiée aux grandes ONG humanitaires internationales, il semble qu'il n'y ait eu aucune coordination d'ensemble et que chaque organisation humanitaire ait improvisé selon ses méthodes et ses moyens. Les résultats constatés sur le terrain donnent une impression globale d'incohérence, d'injustice et d'inefficacité.

Dans certains camps visités par la mission, aucune distribution d'aide alimentaire n'avait eu lieu, ce qui semble être le cas dans de nombreux « petits » camps isolés.

Dans d'autres cas, des ONG étaient venues le mois précédent distribuer un sac de 25 kg de riz et une ration d'huile par famille. Depuis, les habitants n'avaient aucune nouvelle : ils ne savaient ni quand, ni comment ils pourraient recevoir de nouveau une aide alimentaire, pourtant essentielle.

Dans certains sites, il est interdit de faire de la cuisson et les rations alimentaires, chaudes ou froides, sont distribuées plus ou moins régulièrement. Dans la plupart des cas toutefois, les familles cuisent leur repas sur des braseros au charbon de bois, ce qui implique des risques d'incendie et une pression supplémentaire sur l'environnement haïtien, éprouvé par le déboisement.

Dans plusieurs endroits, les distributions de nourriture sont organisées à l'extérieur des camps (sous protection militaire) et l'on voit de longues files d'hommes et de femmes passant des heures sous le soleil pour retirer leur sac de riz, de pois ou de farine.

Aux dires de tous ceux que la mission de la FIDH a rencontrés dans les camps, cette question de l'accès à l'aide alimentaire pose beaucoup de problèmes et les personnes sinistrées se

plaignent du manque d'information de la part des agences, des critères variables d'un camp à un autre, et de l'insuffisance des quantités distribuées par rapport aux besoins. La reprise de petits commerces pour certains, la débrouillardise, et surtout l'entraide ont permis malgré tout la survie, dans des conditions qui soulèvent bien des questions.

## 2.4 Des signes d'espoir

Dans ce contexte très inquiétant, la mission tient néanmoins à souligner quelques signes d'espoir dont elle a été témoin.

Globalement, ce qui provoque l'admiration et le respect, c'est l'incroyable force de vie et de dignité additionnée à une grande capacité d'adaptation dont ont fait preuve les Haïtiens pendant et après le séisme. Il ne faut pas oublier que la très grande majorité des personnes qui ont été sauvées ont été tirées des décombres par leurs voisins, à mains nues, sans aucun secours venu d'ailleurs.

Avant que l'aide internationale ne s'organise, les gens ont su se soutenir, s'entraider, partager le peu qu'ils avaient. Aujourd'hui encore, il nous a été confirmé que l'entraide et la solidarité dans les camps jouent un rôle essentiel pour maintenir le tissu social et permettre aux gens de « tenir debout », malgré les difficultés sans nom de la survie quotidienne et l'angoisse pour l'avenir.

Cette « résilience » pourrait toutefois se transformer en désespoir, et éventuellement en violence, si les sinistrés ne constatent pas rapidement que des mesures sont prises pour les sortir des conditions de vie dégradantes dans lesquelles ils se trouvent, même s'il ne s'agit que de solutions temporaires.

Dans tous les camps visités, la mission a rencontré des responsables des « comités d'organisation » des sites. Il s'agit d'hommes et de femmes jeunes, qui se sont proposés spontanément pour aider à organiser des tâches collectives : sécurité, nettoyage, etc. On peut penser que cette expérience va contribuer à faire émerger des nouveaux leaders qui ont su faire preuve de responsabilité pendant la phase d'urgence et qui représentent un potentiel précieux pour l'avenir.

Le très important réseau associatif qui existe en Haïti, même s'il a été durement touché, comme tout le monde dans la zone du séisme, a repris son travail. C'est le cas tout particulièrement des associations de femmes qui représentent une force essentielle pour défendre et promouvoir les droits humains en général, et les droits des femmes en particulier, et pour faire des propositions constructives pour la création d'une « Haïti nouvelle » sans exclusion.

La mission a été plus particulièrement en contact avec des organisations du secteur des droits humains, et elle peut témoigner de la qualité et de l'engagement de leurs membres pour veiller à ce que les droits des plus vulnérables ne soient pas ignorés ou bafoués, pour organiser et former des militants locaux, pour réclamer une réforme de la justice, la fin de la corruption et de l'impunité des profiteurs et des criminels.

Tout ce capital de courage, de compétences, de volonté de servir la collectivité est la plus grande chance pour la « refondation » du pays. Encore faudrait-il qu'il soit associé aux projets de « refondation ».



© FIDH / FIDH

# 3. Des droits humains à protéger dans l'urgence et à garantir dans la reconstruction

La question des droits humains en Haïti aujourd’hui, et l’indispensable vigilance pour leur respect, n’est pas une question secondaire. Contrairement à ce que semblent penser certains, ils ne se limitent pas au seul exercice des libertés civiques et politiques, mais ils incluent aussi l’ensemble des droits économiques, sociaux et culturels. Les droits humains doivent servir de guide et de boussole dans les programmes d’aide humanitaire d’urgence tout comme dans ceux de reconstruction et de développement. Alors que se met en place un « Plan d’action pour le relèvement et le développement national » adopté par la conférence internationale des donateurs du 31 mars 2010, il est plus urgent que jamais d’insister sur cette exigence qui rappelle qu’il ne pourra y avoir de « relèvement » et de « refondation » d’Haïti sans un respect des droits fondamentaux des populations.

Concrètement, cette approche par les droits humains doit se traduire par le respect de certaines priorités de la part des autorités de l’État et des responsables de la mise en œuvre des actions sur le terrain :

## 3.1 Dans le contexte de l'aide d'urgence

- Protéger en priorité la sécurité physique des personnes sans domicile dans des abris adaptés aux intempéries et dans des sites garantissant des services indispensables (eau, assainissement, santé) ;
- respecter la dignité des victimes dans les distributions d'aide humanitaire et privilégier les productions locales ;
- assurer la protection des personnes les plus vulnérables qui sont les plus exposées à des violations de leurs droits fondamentaux (violences sexuelles, violences physiques, maltraitance, exclusion de l'accès aux aides) : enfants isolés, femmes seules et jeunes filles, personnes handicapées, personnes âgées isolées, etc. ;
- informer et consulter les sinistrés concernant les plans de transfert et de relocalisation ;
- valoriser et soutenir des initiatives entreprises par des groupes de femmes, de jeunes, des comités de camps, pour recréer un tissu social et répondre aux défis les plus urgents.

## 3.2 Dans la perspective de la reconstruction et du développement

- Garantir au maximum la sécurité alimentaire dans l’ensemble du pays, pour les sinistrés des camps, pour les personnes déplacées en province, comme pour l’ensemble de la population vivant dans les zones rurales. Il faut en effet anticiper déjà les conséquences du déplacement

de plusieurs centaines de milliers de personnes en dehors de Port-au-Prince car, pour les nourrir, les semences des récoltes futures ont été consommées, ce qui risque, à très court terme, d'entraîner une pénurie alimentaire dans différentes provinces d'Haïti ;

- garantir la sécurité publique ;
- garantir le droit à l'accès au logement, à la terre, au crédit, en veillant à ce qu'il n'y ait pas de discrimination à l'encontre des femmes ;
- garantir l'accessibilité aux services publics, au logement et à l'emploi des personnes handicapées ;
- garantir le droit à une véritable éducation de qualité et l'accès à une université, facteur de changements ;
- assurer la reconstruction des infrastructures médicales et l'accès au système de santé ;
- promouvoir le droit à une vie digne, et donc l'accès à un emploi durable et dans des conditions dignes dans les zones urbaines et rurales ;
- mettre en place des politiques de services publics décentralisés, efficaces et répondant aux besoins des populations ;
- mettre en place des politiques publiques respectueuses de l'environnement (reforestation, etc.) et faire en sorte que l'environnement haïtien ne pâtit pas des conséquences des déplacements massifs de population dans des conditions anarchiques ;
- réformer la justice, garante du respect des droits fondamentaux et promouvoir des instances de recours efficaces et efficaces des citoyens contre les violations de leurs droits, la corruption et l'impunité des auteurs d'infractions.

### **3.3 Les défis du Plan de reconstruction**

Le Plan National d'Action pour le Relèvement et le Développement National ou « Plan de reconstruction », présenté par les autorités haïtiennes à la Conférence des donateurs du 31 mars 2010, comporte trois éléments essentiels :

- des projets de chantiers prioritaires pour le court terme et des plans de développement devant s'étaler sur une dizaine d'années. Le plan insiste sur l'aménagement du territoire et le développement local, ce qui est positif. En matière de gouvernance, il propose, entre autres, un processus de décentralisation et de renforcement de l'administration publique, aux différents niveaux. En revanche, la place accordée aux questions portant sur l'administration de la justice est insuffisante. En effet, le plan ne prévoit aucune réforme en profondeur du système de justice, qui était déjà gravement défaillant avant le séisme. Enfin, il ne prend pas en compte les questions très sensibles relatives à une stabilisation politique, qui risquent de miner toute la dynamique.

- l'établissement d'un Fonds de développement multi-donateurs (près de 10 milliards de dollars américains) ;

- un mécanisme de gestion de la reconstruction prévoyant pendant les 18 premiers mois la création d'une Commission intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH), composée de représentants haïtiens et de grands donateurs internationaux, et ensuite, pour les quatre années suivantes, d'une Autorité pour le Développement d'Haïti (ADH) sous autorité uniquement haïtienne. D'après son mandat, la CIRH sera en charge de la gestion de l'aide multilatérale uniquement. Néanmoins, les ONG sont encouragées à se coordonner avec les instances natio-

nales et celles mises en place dans le cadre du Plan de reconstruction. Quant à l'aide bilatérale, selon le Plan, « il reste à mettre en place les mécanismes de coordination adéquats ».

La CIRH, instituée par une loi d'urgence du 15 avril 2010, va donc jouer un rôle essentiel dans les 18 prochains mois (avril 2010 – décembre 2011). Selon le Plan présenté à New York, elle devrait être composée de 17 membres votants : 7 Haïtiens représentant le gouvernement, le Sénat, la Chambre des députés, les syndicats, les milieux d'affaires ; 10 internationaux représentant les principaux bailleurs de fonds (Brésil, Canada, France, États-Unis, Banque interaméricaine de Développement, Banque mondiale, Nations unies, Union européenne), la CARICOM, et les autres bailleurs de fonds. De plus, 3 membres non votants seraient adjoints, représentant l'OEA, les ONG internationales et la diaspora haïtienne.

Ce Plan ambitieux ne pourra toutefois contribuer à une véritable « refondation » du pays que s'il parvient à corriger et à surmonter les erreurs et insuffisances qui ont entaché son élaboration. Préparé par un groupe « d'experts » internationaux et nationaux, ce plan n'a pas donné lieu à de véritables consultations préalables avec les acteurs sociaux et politiques de la société haïtienne : il est donc encore loin de recueillir le consensus social et politique indispensable pour entraîner une véritable mobilisation de tous pour la reconstruction et la transformation du pays.

En amont de la conférence des donateurs de New York du 31 mars 2010, six réunions d'information ont eu lieu, avec différentes catégories d'acteurs : « citoyens réunis dans des groupes de discussion, appelés la Voix des sans-voix » ; des représentants du secteur privé haïtien et international ; de la diaspora haïtienne ; des parties prenantes de la MINUSTAH ; des autorités des collectivités locales ; et des ONG internationales<sup>9</sup>. Ces réunions visaient à « obtenir (l') avis (des personnes invitées) sur la stratégie du gouvernement haïtien ainsi que leur appui », et non à les associer au processus d'élaboration du plan de reconstruction, ce qui est regrettable. L'impact de ces « consultations » sur la conférence elle-même reste à démontrer. De plus, il est déplorable qu'au sein de ces espaces la participation des associations et mouvements populaires haïtiens ait aussi été marginale, voire le plus souvent inexistante.

Le mouvement associatif haïtien (dont les organisations de défense des droits humains) est également absent de la CIRH, dominée par le secteur international, et co-présidée, comme cela a été dit, par le Premier ministre haïtien et l'ancien Président des États-Unis, Bill Clinton. La participation du mouvement associatif haïtien n'est pas non plus prévue dans la deuxième phase (ADH).

Dans ce contexte, tous les acteurs engagés dans la reconstruction du pays : État et société civile d'Haïti d'une part, financeurs et opérateurs internationaux d'autre part, devront résoudre trois grandes questions fondamentales :

- comment assurer un leadership haïtien sur les orientations stratégiques concernant la reconstruction nationale ?
- comment intégrer tous les acteurs de la société haïtienne dans le processus de reconstruction en travaillant avec eux sur l'élaboration de projets de développement participatifs tenant compte des ressources et besoins du terrain ?

---

9. Voir <http://www.haiticonference.org/french/>

- comment assurer une gestion efficace, transparente et sans détournement, des fonds consacrés à la reconstruction ?

Des éléments de réponse à ces questions se trouvent dans :

- un renforcement considérable et une « professionnalisation » des structures pérennes de l’État haïtien (à ne pas confondre avec le gouvernement), avec des administrations centrales et régionales compétentes et fiables ;

- une appropriation par tous les Haïtiens des plans de reconstruction et de développement qui doivent viser à une véritable intégration nationale basée sur la justice sociale et qui impliquent une participation et une mobilisation de l’ensemble des forces sociales, et en particulier des secteurs populaires traditionnellement exclus ;

- la création de mécanismes de coordination de l’aide entre les différents acteurs, en fonction des priorités haïtiennes. À cet égard, il est important de souligner la déclaration conjointe émise par des plates-formes d’ONG internationales de différents continents à l’occasion de la conférence des donateurs, dans laquelle elles se sont engagées à « aligner leur aide sur les priorités annoncées du gouvernement haïtien et harmoniser leur stratégie de développement avec celle du gouvernement et de la société civile haïtienne »<sup>10</sup>.

- l’instauration de mécanismes de contrôle citoyens sur l’affectation et l’utilisation des fonds destinés aux plans d’investissement et d’aide d’urgence.

---

10. Déclaration conjointe des plates-formes d’ONG du Brésil, du Canada, du Chili, d’Europe, d’Espagne, de France et des États-Unis, Principes et recommandations pour la participation des ONG internationales à la reconstruction et au développement d’Haïti.

# Conclusion



Les défis, on le voit, sont considérables. Si l'État haïtien, la société civile haïtienne et la communauté internationale les abordent avec intelligence et une volonté d'aboutir pour le bien commun, ils ne sont probablement pas insurmontables. Ce serait la chance pour ce pays d'entamer une véritable « renaissance » en utilisant les moyens nouveaux et considérables mis à disposition à la suite de la catastrophe du 12 janvier.

Pour que ces moyens puissent constituer des leviers de changement durable et effectif, l'ensemble du peuple haïtien et en particulier

les associations et mouvements sociaux doivent être au cœur d'une reconstruction, qui ne doit pas se limiter aux aspects matériels. Tel qu'il est suggéré dans le document intitulé « Une voix pour les sans-voix », il faut avant tout « investir dans les gens ».

À cet égard, on ne peut que regretter que le monde associatif n'ait pas été consulté dans la préparation du Plan de reconstruction et de refondation qui a été présenté à la conférence des donateurs de New York du 31 mars 2010.

L'espoir est que les promoteurs, nationaux et internationaux, comprennent qu'il existe en Haïti même et dans sa diaspora des ressources inestimables qui doivent être valorisées en priorité et qu'il est nécessaire de les impliquer dans l'élaboration des projets qui seront développés dans le cadre du plan de reconstruction. Seule l'implication de la société haïtienne dans son ensemble permettra une reconstruction adaptée à la réalité du pays et la refondation d'un État de droit respectueux des droits fondamentaux de la population.

La FIDH et ses organisations membres, le CARLI, la CEDH et le RNDDH, appellent à un accompagnement du peuple haïtien axé sur le respect des droits et libertés fondamentaux et souhaitent que la dignité humaine soit au cœur de toutes les actions de relèvement et de reconstruction afin que soient protégés et garantis la dignité et les droits fondamentaux des hommes et des femmes de ce pays meurtri, dans ces temps de crise tout comme dans ses efforts de « relèvement ».

Dans cette optique, la FIDH et ses organisations membres souhaitent formuler les recommandations suivantes :

# Recommandations pour garantir le respect des droits humains

## 1 Dans le contexte de la période d'urgence

*La FIDH et ses organisations membres recommandent aux autorités haïtiennes :*

### **1/ D'assurer la sécurité humaine des personnes sinistrées :**

- Sécurisation des personnes sinistrées dans des abris capables de résister aux pluies tropicales et aux cyclones ;
- Sécurité contre toute forme de violence : organiser des permanences visibles de patrouilles de la PNH dans les camps de déplacés, en coordination avec la MINUSTAH. Les populations les plus vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées) doivent être particulièrement protégées ;
- Sécurité et soutien psychologique pour les milliers de personnes traumatisées : il convient, notamment, d'établir dans les plus brefs délais des actes de décès ;
- Sécurité alimentaire : poursuivre la distribution de l'aide alimentaire dans tous les camps, en privilégiant les productions locales, et selon des critères justes et transparents ;
- Santé : maintenir une protection gratuite et adaptée aux besoins pendant toute la période d'urgence.

### **2/ De garantir une information régulière et complète de la population haïtienne**

sur l'ensemble des mesures d'urgence adoptées, en particulier :

- Pour les personnes vivant dans des camps : options d'hébergement et/ou relogement à court et moyen terme ;
- Pour les déplacés internes : mesures d'accompagnement pour assurer leur survie en province. Celles-ci doivent être conformes aux principes des Nations unies sur les personnes déplacées internes. Les indicateurs proposés par le Rapporteur spécial sur les personnes déplacées et l'Expert indépendant sur Haïti doivent constituer une feuille de route pour guider les efforts dans ce domaine<sup>11</sup> ;
- Pour l'ensemble de la population : sur le Plan de reconstruction.

*La FIDH et ses organisations membres encouragent les agences humanitaires intergouvernementales et non gouvernementales à :*

- informer le public concerné des actions menées ;
- coordonner leurs actions avec les autorités haïtiennes municipales, départementales et nationales, et les différents secteurs de la société civile, dans le cadre du Plan global de reconstruction ;

11. « Haïti : les droits des personnes déplacées par le séisme doivent être intégrés à la stratégie de rétablissement, selon un panel d'experts des Nations unies », 10 mars 2010, <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=9897&LangID=F>

- renforcer une approche globale de leur action, depuis une perspective des droits humains, mettant l'accent sur l'égalité des genres et la protection des personnes vulnérables ;
- valoriser et renforcer les capacités d'actions des acteurs sociaux haïtiens engagés sur le terrain.

## 2 Dans la perspective de la reconstruction et du développement

*La FIDH et ses organisations membres recommandent aux autorités haïtiennes de :*

1/ S'assurer que toutes les politiques publiques de reconstruction visent à **protéger et à promouvoir les droits fondamentaux des Haïtiens**, et en particulier des secteurs traditionnellement exclus et des personnes vulnérables.

2/ Garantir que les orientations et les mécanismes de mise en œuvre du Plan de reconstruction et des projets de développement soient élaborés dans la **transparence et en concertation** avec l'ensemble des forces vives de la nation, incluant les différents secteurs sociaux et les organisations de défense des droits humains haïtiennes. Ceci passe, notamment, par l'intégration au sein de la CIRH d'au moins deux représentants du mouvement associatif ayant droit de vote.

### 3/ Consolider l'État de droit et le système de justice :

- Augmenter les effectifs et professionnaliser la Police Nationale Haïtienne (PNH) ; porter à son terme le processus d'épuration (« vetting ») de la PNH ;
- lutter contre la corruption des magistrats et mettre rapidement en service le Conseil d'administration de l'École de la Magistrature ;
- procéder aux réformes nécessaires afin de garantir pleinement le droit à un procès équitable ;
- lutter contre la pratique des détentions arbitraires et des détentions provisoires de longue durée (détention préventive prolongée) ;
- renforcer et doter des moyens nécessaires l'Office de Protection des Citoyens (OPC), chargé d'offrir un recours efficace aux citoyens contre les violations de leurs droits, la corruption et l'impunité des auteurs d'infraction.

### 4/ Déconcentrer et décentraliser les services publics et activités créatrices d'emploi et de revenus :

- Renforcer les capacités du secteur rural pour qu'il puisse assurer progressivement une autosuffisance alimentaire de la population haïtienne dans son ensemble. Les activités agro-alimentaires doivent être respectueuses de l'environnement ;
- prévoir une réforme rapide et adéquate du cadastre<sup>12</sup>, qui contribuera à une reprise rapide et durable des activités économiques du pays et est nécessaire pour l'accomplissement des droits économiques, sociaux et culturels de la population haïtienne ;
- renforcer la professionnalisation des administrations locales qui doivent travailler avec la société civile.

12. Voir Situation des droits de l'Homme en Haïti, Rapport établi par l'Expert indépendant Louis Joinet, E/CN.4/2006/115, 26 janvier 2006 : « La réforme du cadastre, dont les dysfonctionnements sont un handicap dans trois domaines essentiels, spécialement en milieu rural : a) la mobilisation du capital immobilier ; b) le règlement des successions, trop souvent source de tensions parfois violentes en raison de l'absence de testaments due à l'illettrisme ; c) la prévention de la spéulation/spoliation des petits paysans dans l'incapacité de prouver leur titre de propriété » (p. 3)

## **5/ Garantir le respect des droits économiques, sociaux et culturels**

de l'ensemble des citoyens :

- Mettre en œuvre des politiques efficaces de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales.
- Assurer, en priorité, une éducation de qualité et gratuite pour l'ensemble des enfants. Ceci passe par une nécessaire restructuration du système d'éducation, ainsi que par l'amélioration de la formation des enseignants. Reconstruire les infrastructures scolaires et universitaires et investir dans la formation technique et universitaire.
- Assurer l'accès de l'ensemble de la population aux soins. Reconstruire les infrastructures de santé et faciliter la formation de cadres professionnels médicaux. Garantir des programmes de réinsertion et d'accompagnement pour les personnes handicapées.
- Dans le cadre de la reconstruction, privilégier les politiques créatrices d'emplois, dans le respect de la dignité et des droits des travailleurs<sup>13</sup>. Les programmes de « Cash for Work » ne peuvent en aucun cas être considérés comme des solutions à long terme.
- Encadrer la construction de logements temporaires répondant aux normes antisismiques et résistants aux cyclones, en favorisant l'auto-construction respectueuse de l'environnement.
- Valoriser le potentiel de compétences de la diaspora afin de les mettre au service de la reconstruction.

6/ Créer les conditions nécessaires pour la réalisation, dans les délais prévus par la Constitution, d'**élections libres et informées**, sous observation régionale et internationale.

***La FIDH et ses organisations membres recommandent aux différents acteurs internationaux*** (États donateurs, agences intergouvernementales, ONG internationales) ***de coordonner leur aide dans le cadre des priorités déterminées par les Haïtiens et d'harmoniser leurs stratégies avec celles de l'État et de la société civile haïtienne.***

Prenant en compte les causes profondes des injustices et de la pauvreté et les violations des droits de l'Homme qui existaient avant le séisme et que la FIDH avait notamment dénoncées dans un précédent rapport sur Haïti<sup>14</sup>, lesquelles ont été exacerbées par la catastrophe, la FIDH et ses organisations membres insistent particulièrement sur les recommandations suivantes :

### **1/ Investir dans une reconstruction nationale fondée sur un rééquilibrage du territoire**

- Accompagner et soutenir une décentralisation efficiente des pouvoirs de l'État ;
- développer les services sociaux de base au niveau régional et local sur l'ensemble du territoire (éducation, santé, eau, assainissement, communication) ;
- redynamiser les activités économiques locales (dans le domaine de l'agriculture, de la pêche, de l'artisanat, de la construction d'infrastructures et de logements, etc.). Celles-ci doivent garantir la protection et la conservation de l'environnement et des espèces ;
- favoriser l'accès à faible intérêt aux crédits, y compris aux microcrédits, pour les acteurs de développement locaux, en particulier les femmes ;
- valoriser et renforcer les capacités locales de la société civile ;
- donner les moyens à une politique d'éducation transformée permettant la réalisation du

13. Voir Confédération Syndicale Internationale (CSI)- Confédération Syndicale des travailleurs/euses des Amériques (CSA), « Feuille de route syndicale pour la reconstruction et le développement d'Haïti », Saint Domingue, 9 avril 2010.

14. Voir le rapport de la FIDH, « Haïti : quels lendemains pour une transition manquée ? ». novembre 2005.

droit à l'éducation pour tous et partout, comme l'une des conditions indispensables de la construction de l'avenir du pays.

## **2/ Permettre à Haïti de sortir de la dépendance économique**

- en favorisant un modèle de développement qui stimule et protège la production nationale
- en développant des programmes concertés de réduction et de prévention des risques face aux catastrophes naturelles : fourniture d'alternative à l'utilisation du charbon de bois, campagnes de reforestation, etc.
- en annulant, conformément aux recommandations de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED)<sup>15</sup>, les dettes d'Haïti, qui s'élèvent à plus d'un milliard envers les créanciers multilatéraux, afin de ne pas aggraver la situation financière déjà très précaire du pays et en lui accordant des dons et non des prêts pour la phase de reconstruction après le séisme. Dans l'hypothèse où les dettes d'Haïti ne seraient pas annulées, la CNUCED considère qu'Haïti serait rapidement plongée dans une crise financière en raison du poids de sa dette extérieure.

## **3/ Renforcer les structures et les moyens pour la construction d'un État de droit solide**

- Accompagner et soutenir les réformes indispensables du système judiciaire ;
- favoriser la formation d'une Police nationale compétente, non corrompue et respectueuse des droits humains ;
- permettre le fonctionnement efficace de structures décentralisées de recours pour les citoyens ;
- modifier le mandat de la MINUSTAH afin de promouvoir la stabilité politique en fournissant un appui logistique et opérationnel à l'organisation des prochaines élections pour permettre le transfert pacifique et démocratique du pouvoir, en février 2011 ; contribuer au maintien d'un climat de sécurité et stable ; soutenir les autorités dans l'exécution du Plan de reconstruction, et le renforcement de la capacité de l'État de droit.

## **4/ Favoriser en priorité des programmes créateurs d'emploi en incluant dans tous les marchés publics de reconstruction des clauses d'obligation de formation et d'emploi des travailleurs haïtiens, avec des garanties de conditions de travail et de salaires décentes.**

## **5/ Reconstruire une nouvelle capitale vivable et viable par le biais, notamment, de :**

- la restructuration des quartiers et des activités économiques dans le cadre d'un plan d'urbanisme global ;
- la promotion de construction d'habitats durables, accessibles financièrement aux catégories les plus modestes et favorisant l'auto-construction progressive, respectueuse de l'environnement.

## **6/ Enfin, et surtout, s'engager à soutenir et à accompagner le « relèvement » d'Haïti sur le long terme :**

- en respectant les promesses de contribution financière mises sur la table lors de la Conférence internationale des donateurs et le calendrier de mise à disposition des moyens ;
- en accordant cette aide sans conditionnalité ;

---

15. Voir Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED – UNCTAD), UNCTAD Policy Briefs, Haiti's recovery should start with cancelling its debt, N° 11, January 2010: « Given the scale of destruction, and Haiti's precarious financial position even before the earthquake, international support for reconstruction must begin with a moratorium on debt servicing, followed quickly by its cancellation, UNCTAD argues in this policy brief. Without such action – and without development assistance in the form of grants, and not loans – a new debt crisis is all but assured ».

- en s'engageant à « rendre des comptes » devant l’État et la population haïtienne par le biais de mécanismes transparents permettant aux Haïtiens d’avoir accès à l’information et d’influer sur la mise en œuvre des projets qui les concernent.

À cet égard, la FIDH soutient la recommandation des plates-formes d’ONG du Brésil, du Canada, du Chili, d’Europe, de France et des États-Unis, présentée lors de la Conférence de New York, où elles ont recommandé « qu’au moins 4 représentants d’ONG soient présents avec droit de vote (et jusqu’à un tiers des représentants votants) au conseil de la CIRH et au comité consultatif de l’ADH, avec une participation égale des ONG haïtiennes et internationales »<sup>16</sup>.

---

16. Voir Plate-forme d’ONG, préc.

# Annexes

## **Programme du séminaire de formation organisé par la FIDH « Haïti après le séisme : comment inclure les droits de l'Homme dans la reconstruction ? »**

*8h00-8h30 : Arrivée des participants*

*8h30-9h05 : Bienvenue et introduction aux objectifs du séminaire par les rapporteurs (RNDDH et chargés de mission de la FIDH, Benoît van der Meerschen et Geneviève Jacques)*

### ***Objectifs généraux du séminaire :***

- dresser un état des lieux sur la gestion de l'aide humanitaire et les perspectives en matière de reconstruction du pays
- formuler des recommandations permettant de placer les droits de l'Homme au centre de la reconstruction
- définir le rôle de la société civile et permettre son implication dans la reconstruction

### **I/ La gestion immédiate des conséquences du séisme et coordination de l'aide**

A/ Comment a été gérée l'aide humanitaire jusqu'à présent ? (9h05-9h20\*)

- Identification des acteurs
- Points positifs
- Problèmes rencontrés et éléments à améliorer depuis une perspective de DH (ex: agressions, viols, vols, etc.)

***Objectif spécifique :*** formuler des recommandations pratiques afin d'améliorer la coordination et la gestion de l'aide humanitaire

B/ Suggestions pour améliorer et remédier aux problèmes qui se posent en matière de droits de l'Homme (9h20-12h30)

- Idées (9h20-10h20)
- Identification des acteurs qui devraient être impliqués (10h40-11h15)
- Identification des organisations/institutions/personnes auprès desquelles il faudrait faire du lobby pour faire évoluer la situation et définition des stratégies (11h15-12h30)

*12h30-13h30 : Repas*

### **II/ Les enjeux de la reconstruction du pays : éléments et critères pour placer les droits de l'Homme au centre de la reconstruction et contribuer à l'établissement d'un État de droit**

A/ Plan actuel de reconstruction du pays et des recommandations formulées par les organisations internationales et régionales (13h30-14h00)

**Objectif spécifique :** dresser un état des lieux et analyser ce qui a été élaboré par les autorités nationales, à l'aune des recommandations formulées par les organisations internationales et régionales en matière de droits de l'Homme (ex: résolution du Conseil des DH)

B/ Suggestion de grandes lignes pour un programme national de remise en marche du pays, en particulier de la justice (14h00-17h30)

- Idées (14h00-15h00)
- Identification des acteurs qui devraient être impliqués (15h00-15h40)
- Identification des organisations/institutions/personnes auprès desquelles il faudrait faire du lobby pour faire évoluer la situation et définition des stratégies (16h00-17h30)

**Objectif spécifique :** formuler des recommandations en vue de la conférence des bailleurs qui se tiendra le 31 mars à New York

### Liste des organisations invitées

- Centre OEcuménique des Droits Humains (CEDH)
- Comité des Avocats pour le Respect des Libertés Individuelles (CARLI)
- Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH)
- Plate-forme des Organisations Haïtiens des Droits Humains (POHDH)
- Commissions épiscopales nationale, justice et paix (JILAP)
- Mouvement des femmes haïtiennes pour l'éducation et le développement (MOUFHED)
- Centre de recherche et de formation économique et social pour le développement (CRESFED)
- Centre Pétion Bolivar
- Groupe d'Appui aux refugiés et aux rapatriés (GARR)
- Centre Pont d'Haïti
- Action chrétienne pour l'Abolition de la torture (ACAT-Haïti)
- Haïti solidarité internationale (HSI)
- Solidarité Fanm Ayisyen (SOFA)
- Kay Fanm
- Initiative de la Société Civile (ISC)
- Conseil haïtien des acteurs non étatiques (CONHANE)
- Parole et Action
- Associations des Médias Indépendants (AMI)
- Association nationale des Médias Haïtiens (ANMH)
- Fédération Protestantes d'Haïti (FPH)
- CONOCS
- Réseau Associatif National pour l'Intégration des Personnes Handicapées (RANIPH)
- Plate-forme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif (PAPDA)
- Défenseurs sans Frontières pour le Respect des Droits de l'Homme (DESAFRODH)
- Union Nationale des Normaliens Haïtiens (UNHOH)

### Établir les faits – Des missions d'enquête et d'observation judiciaire

Depuis l'envoi d'un observateur judiciaire à un procès jusqu'à l'organisation d'une mission internationale d'enquête, la FIDH développe depuis cinquante ans une pratique rigoureuse et impartiale d'établissement des faits et des responsabilités. Les experts envoyés sur le terrain sont des bénévoles.

La FIDH a mandaté environ 1 500 missions dans une centaine de pays ces 25 dernières années.

Ces actions renforcent les campagnes d'alerte et de plaidoyer de la FIDH.

### Soutenir la société civile – Des programmes de formation et d'échanges

En partenariat avec ses organisations membres et dans leur pays, la FIDH organise des séminaires, tables rondes... Ils visent à renforcer la capacité d'action et d'influence des défenseurs des droits de l'Homme et à accroître leur crédibilité auprès des pouvoirs publics locaux.

### Mobiliser la communauté des États – Un lobbying permanent auprès des instances intergouvernementales

La FIDH soutient ses organisations membres et ses partenaires locaux dans leurs démarches au sein des organisations intergouvernementales. Elle alerte les instances internationales sur des situations de violations des droits humains et les saisit de cas particuliers. Elle participe à l'élaboration des instruments juridiques internationaux.

### Informer et dénoncer – La mobilisation de l'opinion publique

La FIDH alerte et mobilise l'opinion publique. Communiqués et conférences de presse, lettres ouvertes aux autorités, rapports de mission, appels urgents, web, pétitions, campagnes... La FIDH utilise ces moyens de communication essentiels pour faire connaître et combattre les violations des droits humains.



Onè-Respè  
Honneur-Respect

### Centre œcuménique des Droits Humains

Le CEDH agit sur trois axes principaux : défense de la démocratie, défense des droits citoyens, témoignage et promotion de la mémoire collective.

Pour atteindre ces objectifs, le bureau du CEDH fonctionnait comme centre de communication, centre de réunion et centre de documentation. C'était un observatoire mais aussi un laboratoire qui a travaillé, pendant ces dix dernières années, au sein du Forum Citoyen pour la réforme de la Justice, en partenariat notamment avec Justice et Paix, HSI et le PNUD, à développer un diagnostic concernant le blocage de la justice en Haïti et même temps que des propositions concrètes.

Le CEDH a perdu dans le séisme un des membres de son conseil de direction, le père Jean-Claude LESPINASSE.

Les bureaux du CEDH se trouvaient, depuis 1986, au 4, rue des Marguerites, dans le quartier de Turgeau, au centre de la capitale haïtienne. Le 12 janvier 2010, la toiture, les plafonds et une partie des murs se sont effondrés. Le matériel informatique et de communication a été en majorité détruit. Les archives et la documentation ont particulièrement souffert du séisme (destruction des stocks) ce qui est gravement dommageable pour l'objectif de sensibilisation du Centre, notamment à la mémoire des violations passées.

Depuis lors, le Centre, dont le siège est inutilisable, tente de fonctionner sous des tentes, dans la cour du domicile de Jean-Claude Bajeux, le directeur du CEDH.

E-mail : cedh@cedh-haiti.org



## Réseau National de Défense des Droits Humains

**L'objectif global du RNDDH, membre affilié à la FIDH, est de contribuer à l'établissement d'un État de droit dans lequel tous les Haïtiens connaissent leurs droits et leurs devoirs et où ces droits et ces devoirs sont respectés par tout un chacun.**

**Depuis sa création, le RNDDH évolue dans les champs d'activités suivants : observation, promotion et éducation en droits humains. Dans le cadre du volet de Monitoring des Droits Humains, le RNDDH intervient systématiquement pour supporter les victimes de violations de droits humains, de catastrophes naturelles. Ainsi suite au séisme du mardi 12 janvier 2010, il travaille également à assurer le respect des droits fondamentaux des victimes à travers les différentes interventions d'aide d'urgence.**

Le RNDDH n'a pas comptabilisé de décès direct dans son personnel, sa direction ou son conseil d'administration. Il en est différemment de leur familles et proches. Par ailleurs, les membres du RNDDH ont été frappés dans leurs biens personnels : 5 membres du RNDDH ont leur maison effondrée, 12 autres fissurée, ainsi que 4 membres du Réseau du Sud-est de défense des Droits Humains (RESEDH) et un membre du Réseau Nippes de Droits Humains (RENIDDH).

Le RNDDH a lui été touché essentiellement au niveau de son siège de Port-au-Prince. Les locaux sont en partie effondrés et demeurent impropre au travail en raison des risques d'effondrement total. Les pertes matérielles enregistrées sont très importantes : matériels informatiques, de bureau, de sécurité du siège, de reproduction des documents, des archives, etc. Outre l'impact sur le personnel du RNDDH, les activités de suivis sont bien évidemment largement affectées, alors que les besoins sont énormes. En effet, la visite des camps de déplacés, l'accueil juridique et social des personnes victimes d'abus et de violences, le suivi des actions d'aide et de reconstruction, contribuer aux projets de reconstructions et de réformes de l'État post-séisme, ne sont que quelques unes des priorités du RNDDH dans cette période très troublée. Alors que pour faire face aux conséquences et aux enjeux d'un tel drame il eût fallu découpler les moyens existants, le RNDDH doit faire plus qu'en temps normal avec pratiquement plus aucun des moyens précédemment existants.

E-mail : rnddh@rnddh.org



## Comité des Avocats pour le Respect des Libertés Individuelles

**Le CARLI, ONG de défense des droits humains, a été créée le 28 mars 1996 et regroupe des professionnels d'horizons divers avec pour objectif de travailler pour le respect des droits humains à travers la promotion, la protection et la prévention des droits de l'Homme en Haïti. Le CARLI s'était notamment illustré lors des grandes manifestations populaires de 2004 contre l'ex-président Aristide, en ouvrant une ligne d'urgence (hotline) permettant aux personnes ayant été victimes de violations des droits de l'Homme de témoigner et d'être recensées. Depuis lors, le CARLI poursuit ses activités de monitoring, d'assistance juridique, de formation aux droits humains et de plaidoyers auprès des autorités publiques.**

Le CARLI a été frappé de plein fouet lui aussi avec la perte de Mme Yvrose JEAN, directrice exécutive du CARLI. Le siège de l'organisation situé au 12, rue Duncombe à Port-au-Prince, a été totalement détruit, l'équipement informatique, le matériel de bureau et les télécommunications sont inutilisables. Le CARLI n'est depuis lors pratiquement plus opérationnel. Il souhaite pouvoir reprendre ses activités dans la perspective de contribuer à l'instauration d'un État de droit en Haïti et d'une société axée sur la tolérance et le respect des valeurs démocratiques.

E-mail : carlihotline@yahoo.fr

### FIDH - Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

17, passage de la Main-d'Or - 75011 Paris - France  
CCP Paris: 76 76 Z  
Tel: (33-1) 43 55 25 18 / Fax: (33-1) 43 55 18 80  
[www.fidh.org](http://www.fidh.org)

Directrice de la publication: Souhayr Belhassen

Rédacteur en chef: Antoine Bernard

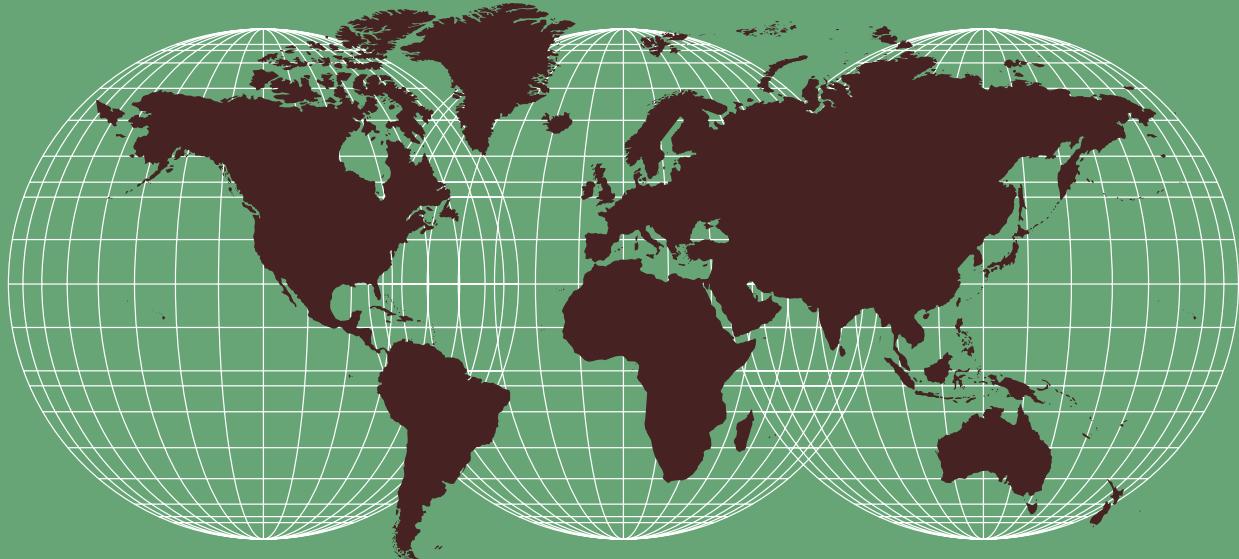
Auteurs: Geneviève Jacques, Benoît Van der Meerschen

Coordination: Jimena Reyes, Delphine Raynal

Design: Stéphanie Geel

**La FIDH  
fédère 164 organisations de  
défense des droits de l'Homme**

**réparties sur les 5 continents**



de souveraineté. Article 3 : Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. Article 4 : Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes. Article 5 : Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Article 6 : Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique. Article 7 : Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination. Article 8 : Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales

compétentes contre les actes violant

## **CE QU'IL FAUT SAVOIR**

- La FIDH agit pour la protection des victimes de violations des droits de l'Homme, la prévention de ces violations et la poursuite de leurs auteurs.

- Une vocation généraliste

La FIDH agit concrètement pour le respect de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme - les droits civils et politiques comme les droits économiques, sociaux et culturels.

- Un mouvement universel

Créée en 1922, la FIDH fédère aujourd'hui 155 organisations nationales dans plus de 100 pays. Elle coordonne et soutient leurs actions et leur apporte un relais au niveau international.

- Une exigence d'indépendance

La FIDH, à l'instar des ligues qui la composent, est non partisane, non confessionnelle et indépendante de tout gouvernement.



Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

Retrouvez les informations sur nos 164 ligues sur [www.fidh.org](http://www.fidh.org)